Action 1

1. *Intitulé de l'action : Réalisation d'un guide de sensibilisation à la biodiversité en partenariat avec le Comité 21, à destination des PME, intitulé « PME, pourquoi et comment agir en faveur de la biodiversité » et Evènement de présentation de ce guide le 26 janvier 2021*

2. *Indicateurs de réussite de l'action et objectifs SMART associés : L'objectif de ce guide est d'accompagner les entreprises désireuses d'entamer une démarche en faveur de la biodiversité. Il sera possible de mesurer partiellement cet objectif en comptabilisant le nombre de fois que le guide aura été téléchargé via le site de la CPME. Concernant l'évènement, la participation d'une centaine de personnes est l'objectif à atteindre. Le relai par nos fédérations adhérentes et unités territoriales de l'initiative puis du guide seront également importants. Une estimation des retombées presse sera également sera également réalisée.*

3. *Finalité de l'action :*
    a. *Sensibiliser les entreprises à la thématique biodiversité et les accompagner dans leurs premiers pas. Il s'agit par ce guide de leur donner un premier éclairage sur les outils existants pour se lancer dans une démarche d'actions en faveur de la biodiversité, de les aider à identifier les acteurs qui pourront les y accompagner. L'évènement du 26 janvier a eu pour objet de présenter le guide co-réalisé avec le partenariat 21, de sensibiliser les participants à la thématique et les inciter à s'investir sur le sujet notamment grâce aux témoignages d'entreprises déjà engagées.*
    b. *Servir de support et d'outil aux actions pédagogiques que les adhérents CPME seront amenés à initier.*

4. *Description de l'action : Réalisation d'un guide pour sensibiliser à l'enjeu de la biodiversité et les accompagner dans leurs démarches. Ce guide a été présenté lors d'un évènement le 26 janvier, afin de susciter l'échange entre différents acteurs sur le lien entre entreprises et biodiversité et de faire témoigner des entreprises déjà engagées dans une démarche de prise en compte et de protection de la biodiversité. L'évènement aura pour programme :*

    - *Introduction par une allocution vidéo de la Secrétaire d'Etat, chargée de la Biodiversité, Bérangère Abba sur la responsabilité collective pour un changement de pratiques, de modes de production et de consommation, pour passer du global au local et les moyens et outils mis en place par l'Etat pour y parvenir. Table ronde : Quelle alliance PME et territoires pour la biodiversité ?*
        François Asselin, président de la CPME
        Bettina Laville, présidente du Comité 21
        Christophe Aubel, président de l'OFB
        Dominique Bussereau, Président de l'ADF
    - *Présentation du Guide co-réalisé par le Comité 21 et la CPME sur le thème « PME, pourquoi et comment agir en faveur de la biodiversité »*
    - *Témoignages de chefs d'entreprises ayant engagé une démarche en faveur de la biodiversité*

Action 2

1. *Intitulé de l'action : Appréhender la Biodiversité de manière prospective à travers la mise en place d'un GT Biodiversité au sein de la Commission Environnement et Développement durable (CEDD) de la CPME*

2. *Indicateurs de réussite de l'action et objectifs SMART associés : il est envisagé de réunir le GT Biodiversité au moins 3 fois par an et d'élaborer différentes doctrines qui feront ensuite l'objet d'un processus de validation interne par la CPME. Les travaux du GT seront par ailleurs présentés, au moins une fois par an, à l'occasion d'une réunion de la Commission Environnement et Développement durable.*
3. *Finalité de l'action : définir et développer la doctrine CPME sur le sujet de la biodiversité avec des focus thématiques comme l'artificialisation des sols. L'objectif est d'affiner l'expertise de la CPME sur le sujet de la biodiversité mais également à travers la tenue de ce GT d'en sensibiliser les différents membres ou de renforcer la prise en compte de l'enjeu de biodiversité par certains secteurs.*
4. *Description de l'action : Mise en place d'un GT Biodiversité au sein de la Commission Environnement et Développement durable de la CPME. Dans le cadre de cette Commission, sont mis en place différents sous-groupe de travail thématiques, comme le GT Biodiversité, qui s'est réuni pour la première fois en novembre 2020. Cette première réunion a été l'occasion d'associer ses membres à la relecture du Guide Biodiversité précédemment évoqué. Elle a également été l'occasion de mener des premières réflexions sur la doctrine générale de la CPME sur le sujet et d'aborder des points plus spécifiques comme celui de l'artificialisation. Le GT Biodiversité va se réunir de nouveau à la rentrée 2021 afin d'affiner son programme de travail et établir un calendrier prévisionnel de réunions. Le GT pourra également être associé aux travaux de la CPME sur le projet de loi résultant des propositions de la Convention citoyenne pour le climat.*

Action 3

1. *Intitulé de l'action : Sensibiliser nos adhérents sur l'enjeu de la biodiversité et les inciter à s'engager dans la démarche PEN afin que ces derniers sensibilisent à leur tour leurs propres adhérents sur le sujet et fassent la promotion du dispositif « Entreprises engagées pour la Nature » (EEN).*
2. *Indicateurs de réussite de l'action et objectifs SMART associés : L'objectif est que certaines de nos fédérations adhérentes s'engagent dans l'initiative PEN dans la perspective que leurs propres actions incitent leurs entreprises membres à s'engager comme « Entreprise engagée pour la nature ». L'objectif final pour la CPME est assurer la déclinaison territoriale de son engagement. La CPME rédigera des de fiches de présentation des initiatives PEN et ENN dans l'année suivant son propre engagement PEN. Dans ce même temps, elle organisera également des réunions de présentation des dispositifs auprès de ses unités territoriales et fédérations adhérentes.*

   Après 2 ans d'engagement PEN, la CPME réorganisera une réunion avec les fédérations adhérentes et unités territoriales pour faire un point d'étape. Cela permettra d' évaluer la mobilisation de ses adhérents en faveur de l'initiative PEN l'engagement de leurs entreprises membres dans l'initiative EEN. Un tableau de suivi ces éléments sera assuré par la CPME et présenté au GT Biodiversité ainsi qu'à la CEDD. Des réunions bilatérales avec les fédérations ou unités territoriales souhaitant s'engager pourront être organisées pour les accompagner dans leur démarche.

3. *Finalité de l'action : La finalité est de sensibiliser le réseau CPME à l'enjeu biodiversité et de faire connaitre les initiatives PEN et EEN ainsi que de contribuer à l'engagement de nouveaux partenaires et entreprises.*

Description de l'action : La CPME mettra en place des actions spécifiques de communication sur la démarche PEN auprès de ses adhérents. Elle réalisera par exemple l'année suivant sa reconnaissance comme PEN 2021 une fiche recto-verso pour présenter l'initiative PEN ainsi qu'une fiche recto verso expliquant la démarche EEN. Cet outil pourra ainsi être facilement relayé par nos membres auprès de leurs propres entreprises adhérentes. Par ailleurs, la Confédération organisera une réunion d'information avec ses unités territoriales pour échanger avec elles de l'opportunité de s'engager dans l'initiative PEN et EEN et en fera de même auprès de ses fédérations sectorielles. Un nouveau point d'étape sera fait après deux ans d'engagement. Des supports de communication pourront également être réalisés et diffusés par la CPME pour mettre en avant les nouveaux engagés PEN ou EEN et ainsi valoriser leur démarche et inciter de nouveaux engagements.